

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME BRIGITTE DEVESA

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
16 Décembre 2016**

OBJET : Subvention d'équipement pour le centre mutualiste de Port St Louis du Rhône
(Grand Conseil de la Mutualité)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 16 Décembre 2016 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé :

- d'allouer au Grand Conseil de la Mutualité, une subvention d'équipement de 116 000 € pour la rénovation du centre de Port St Louis du Rhône soit 39,45% du coût des équipements à financer soit 294 000 € TTC,
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à signer une convention d'équipement avec le Grand Conseil de la Mutualité selon le modèle type prévu à cet effet.

La dépense correspondante soit 116 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits chapitre 204, fonction 40, article 204 21 au budget départemental 2016.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée